



Dépôt de Plonevez-du-faou

Tel : 02-98-86-95-78

Fax : 02-98-86-94-53

NOTICE D'INFORMATION PREVENTIVE DE LA POPULATION

DEPOT DE PLONEVEZ DU FAOU (29)

Arrêté ministériel du 10 mars 2006

PRESENTATION

Exploitant/Installation classée :

MAXAM France

Dépôt d'explosifs

29530 PLONEVEZ DU FAOU

Autorité fournissant les informations :

Le Directeur Général de la Société MAXAM France
Présence d'installations classées autorisées par
arrêté préfectoral

N° **35-06 AI du 08/08/2006** autorisant la
Société MAXAM à exploiter une installation de
stockage et de fabrication d'explosifs à Plonevez du
Faou.

L'établissement est soumis aux dispositions
réglementaires d'application de la Directive
SEVESO II.

ACTIVITE

Stockage et distribution de produits explosifs à usage
civil autorisés par arrêtés préfectoraux.

PRODUITS

Explosifs en emballage agréé pour le transport.

NATURE DES RISQUES

L'établissement présente un risque majeur en cas
d'explosion ou d'incendie.

RISQUE D'EXPLOSION

Il est caractérisé par la soudaineté du phénomène et
par l'émission d'une onde de choc très importante à
proximité des dépôts, décroissant rapidement au fur
et à mesure qu'on s'en éloigne.

Une clôture délimite le début des zones dans
lesquelles il existe des possibilités de blessures
graves ou très graves, en cas d'explosion. L'onde de
choc pourrait être ressentie jusqu'à 750 mètres du
dépôt avec un risque de bris de vitres.

RISQUE D'INCENDIE

En cas d'incendie des matières explosives stockées,
l'expérience prouve que :

- L'extinction du feu d'explosifs est impossible.
- L'explosion des matières non encore brûlées peut survenir à tout moment.

En conséquence, il est primordial que toutes les
personnes présentes s'éloignent à distance de
sécurité.

Pour la même raison, le regroupement de curieux est
à strictement interdit.

En cas d'incendie extérieur à l'établissement, feu de
forêt ou autres, menaçant de se propager aux dépôts,
des moyens sont disponibles pour protéger les dépôts et
éviter l'explosion des produits.

Certaines voies d'accès seront susceptibles d'être
coupées par les forces de police pendant la durée de
l'incendie.

PREVENTION DES RISQUES

L'exploitation du dépôt de Plonevez du Faou a été
autorisée par arrêté préfectoral au terme d'une étude de
danger, évaluant les risques potentiels, les mesures
prises pour éviter les accidents et pour en limiter au
maximum les effets. Cette étude est révisée tous les cinq
ans.

Le dépôt de Plonevez du Faou est placé sous le contrôle
de différents services de l'état (**Préfecture, DREAL,
IPE**). Le personnel MAXAM a reçu une formation
spécifique à la manutention et à l'utilisation des
explosifs.

Les explosifs sont entreposés dans leurs emballages
agréés au transport. En cas d'accident à l'intérieur des
installations, des moyens de secours sont prévus et
organisés selon un « **Plan d'Opération Interne** »
(**POI**), approuvé par les services de l'état.

MODE D'ALERTE ET CONSIGNES

En cas d'explosion et en cas d'incendie, l'alerte est
déclenchée par une sirène.

Dès le début de l'alerte, les bois et les champs
environnants doivent être évacués. Il convient de
regagner son domicile et de rester chez soi.

Il vous est recommandé de lire attentivement les
consignes exposées au verso de ce document.

Pour toute information complémentaire concernant
cette note d'information, vous pouvez vous adresser à :

MAXAM dépôt de Plonevez du Faou :

02.98.86.97.92 ou 05 49 95 14 95

Mairie de Plonevez du Faou : 02.98.86.90.07

DREAL : 02.90.08.55.55

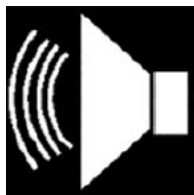
Préfecture : 02.98.76.29.29

Le Plan Particulier d'Intervention (**PPI**) peut être
éventuellement déclenché par les Pouvoirs Publics. Il
définit les moyens d'alerte et les mesures de protection
des populations voisines.

**Les consignes à mettre en œuvre en cas d'activation de
la sirène PPI du site MAXAM sont détaillées au verso de
ce document.**

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE

ACCIDENT MAJEUR AU DEPOT : **EXPLOSION, INCENDIE**



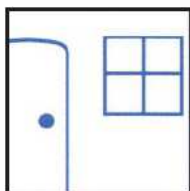
DEBUT D'ALERTE

L'alerte sera donnée par **sirène** à son modulé, montant et descendant d'une durée de 1 minute et 41 secondes.
Ce signal est répété 3 fois espacé d'un intervalle de silence de 5 secondes (code national d'alerte).



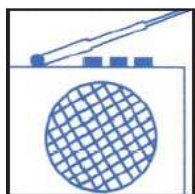
RESTEZ CHEZ VOUS

Si vous êtes à votre domicile, restez chez vous. Ne prenez pas votre voiture. Vous risqueriez de gêner les secours.
Si vous êtes dehors, rentrez chez vous.
Si vous êtes dans les bois ou dans les champs environnants, rejoignez une habitation en prenant soin de vous éloigner du dépôt.
N'allez pas vers le dépôt pour voir ce qui se passe.



ELOIGNEZ VOUS DES FENETRES

Vous éviterez ainsi de recevoir éventuellement des éclats de verre.
Fermer les volets de l'intérieur ainsi que les rideaux.



ECOUTEZ LA RADIO

Ecoutez Radio Bleu Breiz Izel (93 MHz ou 104.9 MHz) ou sur internet : <https://www.francebleu.fr/bretagne/finistere-29>.
Des précisions y seront apportées sur la nature du danger et sur l'évolution de la situation.



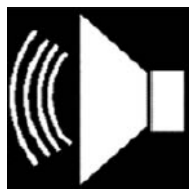
NE TELEPHONEZ PAS

Pendant l'alerte, les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des Secours. Ne téléphonez pas au dépôt, ni aux services publics, tous les renseignements vous seront fournis par la radio.



SUIVEZ LES INSTRUCTIONS

Respectez les instructions qui vous seront données par les services de Secours pendant et après l'alerte.



FIN D'ALERTE **30 secondes**

La fin d'alerte sera donnée par sirène à son continu de 30 secondes.